

Vœu proposé au Conseil de quartier Pernety

Séance plénière du 26-06-23

VŒU Vacances scolaires / offre d'activités pour les 11-18 ans

-Attendu que les habitantes et habitants du quartier PERNETY ont constaté que, pendant les vacances scolaires, en particulier l'été, un nombre grandissant de jeunes d'âge « collégien » et « lycéen », garçons et filles, restent désœuvrés dans le quartier, à la recherche d'activités ou d'aventures en tous genres

-Attendu que cette situation peut créer et a déjà créé des situations conflictuelles avec les usagers des parcs et jardins et des espaces publics

-Attendu que la plupart des nouveaux arrivants dans les immeubles sociaux vivent des difficultés socio-économiques majeures * pour lesquelles l'organisation des vacances ne peut pas être une priorité – * constat récurrent des habitantes, habitants et associations

-Attendu que ce désœuvrement et l'inactivité physique et intellectuelle en résultant contribuent à creuser l'écart avec les jeunes bénéficiant de vacances (familiales ou collectives) où temps de loisirs éducatifs et temps de détente constituent des temps d'apprentissages de toutes sortes y compris sociaux,

- Attendu que les vacances, pour avoir du sens, doivent constituer des temps de rupture avec les lieux et activités du quotidien mais non des temps de rupture avec les savoirs et apprentissages sociaux véhiculés par l'école en période scolaire

-Attendu que les vacances scolaires doivent être un temps de fonctionnement intense pour les associations et institutions en charge de l'organisation des loisirs sportifs, culturels et ludiques des enfants et des jeunes

sur proposition de COQUA (collectif des habitants, usagers et riverains des quartiers Pernety-Plaisance), le conseil de quartier Pernety, réuni en séance plénière le 26-06-2023, demande au Conseil d'arrondissement du 14^{ème} de décider de la définition par les services ad hoc d'un cahier des charges spécifiques visant à améliorer, par rapport aux années antérieures, le nombre de places offertes, la qualité des activités proposées (stages dans la durée plutôt que « spots » d'activité, suivi de l'activité, contenus éveillant la curiosité et ouvrant sur des mondes inconnus des participants plutôt que ceux collant au vécu quotidien des participants), visant à améliorer l'organisation temporelle des activités par l'élargissement des créneaux

horaires proposés et la multiplication des jours d'activité, visant à améliorer les modes d'informations des jeunes et de leurs familles .

ce cahier des charges spécifique pouvant s'inspirer de la labellisation « COLONIES APPRENANTES » mise en place par l'Education Nationale dans le cadre du dispositif « VACANCES APPRENANTES », l'adhésion à ce cahier des charges spécifique pouvant faire l'objet de compléments de financements exceptionnels pour les associations acceptant de le mettre en oeuvre.

Annexe Vœu Vacances scolaires

Les "Colos apprenantes" sont **proposées par les organisateurs de colonies de vacances** : association d'éducation populaire, collectivité territoriale, structure privée, comité d'entreprise. Elles bénéficient d'un label délivré par l'État qui garantit des bons niveaux de qualité de l'offre éducative et des conditions de sécurité assurées par un encadrement qualifié et expérimenté.

Les "Colos apprenantes" proposent des activités enrichissantes dans des domaines variés : arts et culture, sciences et numérique, développement durable et transition écologique, sports notamment activités de pleine nature, communication et médias, langues étrangères et régionales, alimentation et santé.

Ces activités offrent la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer savoirs et compétences dans un cadre ludique tout en vivant des expériences collectives et en découvrant des patrimoines culturel et naturel souvent exceptionnels.

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif :

- **social**, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possibles les rencontres entre pairs de différents horizons ;
- **éducatif**, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative ;
- **culturel**, par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Source : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse